

Juillet 2013

EXPLOITATION EN FRANCE DE DROITS AUDIOVISUELS



SOMMAIRE



1. LA CREATION D'UNE STRUCTURE DE DROITS AUDIOVISUELS

Dotée d'une longue expérience de la production et de la distribution, l'équipe de SYNERGY GESTION a souhaité créer une structure d'exploitation de droits audiovisuels : SYNERGY CINEMA PREMIUM. L'objectif est de développer une rentabilité d'exploitation maximum et de constituer un catalogue de droits de films majeurs à vocation de sortie significative dans les salles de cinéma.
Dès lors, afin d'assurer la montée en puissance rapide de cette structure pour lui permettre d'atteindre la taille critique optimale et de bénéficier des économies d'échelle propres aux activités de distribution, SYNERGY GESTION souhaite associer des partenaires industriels et financiers au capital de SYNERGY CINEMA PREMIUM.

2. LA DISTRIBUTION DE FILMS DANS LES SALLES DE CINEMA

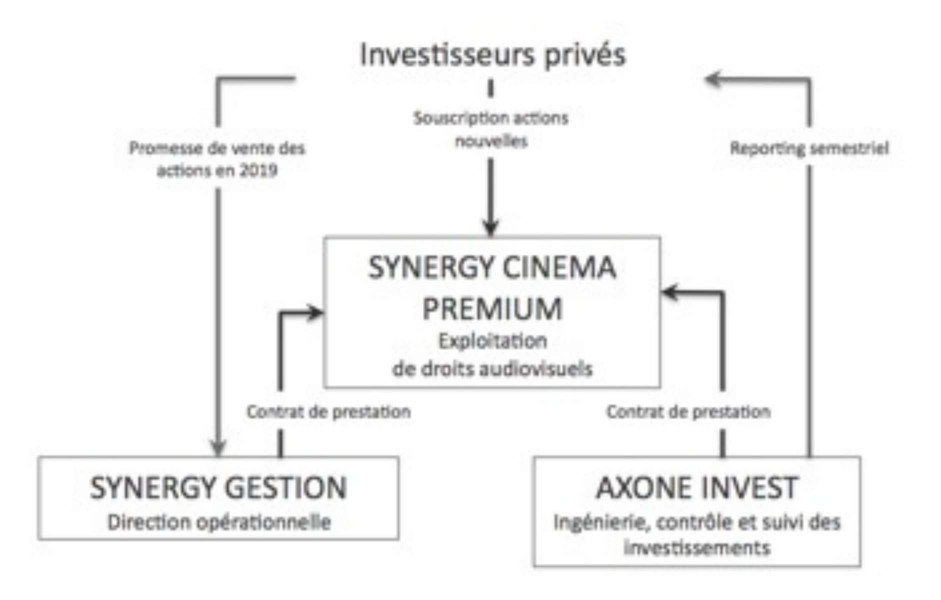
Le divertissement reste un marché dynamique. Le cinéma se porte bien comme en témoignent le nombre de spectateurs et leur appétit de films *(cf. tableau des entrées salles en France ci-dessous)* alors que de nouveaux procédés technologiques se révèlent être de nouveaux relais de croissance (3D, HFR, Blu-Ray).

La télévision hertzienne et les chaines cinéma du câble et du satellite sont fortement concurrencées par les nouveaux entrants de la TNT, rendant plus nombreuses et plus attractives les conditions de vente.
En un an, le marché a considérablement évolué : dans un contexte où l'exploitation des droits des films en vidéo subit de plein fouet la crise économique conjuguée à l'avènement de la VOD et où la télévision payante retrouve de fait une situation monopolistique, il convient de mieux anticiper les besoins des différents acteurs en place.
En ce sens, il faut des films avec une proposition forte cinématographique permettant une distribution en salles assurée et conséquente, sur des combinaisons de sortie ayant un réel impact auprès du public.
L'objectif de cette distribution en salles est de créer une valeur ajoutée suffisante pour assurer une exploitation ultérieure sécurisée et des ventes beaucoup plus importantes.

Année	Nombre d'entrées en salles (millions)	Nombre de films sortis
2009	201,5	588
2010	206,9	579
2011	216,6	599
2012	204,2	611

Source : CNC

3. SCHEMA D'INVESTISSEMENT





4. LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DE SYNERGY CINEMA PREMIUM

Les acquisitions sont le plus souvent conclues après des négociations informelles des partenaires potentiels (distributeurs, chaines de télévision ou éditeurs vidéo). Les liens étroits de l'équipe opérationnelle avec les acteurs du marché permettent ainsi de minimiser le risque de chaque investissement.
La totalité des acquisitions est réalisée dans l'objectif d'une sortie ambiteuse dans les salles de cinéma, afin d'assurer un maximum de revenus pour les exploitations ultérieures en vidéo/VOD, internet et télévision.
La distribution salle nécessite des dépenses conséquentes (appelées frais de sortie ou P&A) nécessitant un *cash-flow* important.
Pour autant, cette exploitation ne sera mise en place par SYNERGY CINEMA PREMIUM qu'une fois le risque des frais engagés partagé avec le distributeur pressenti, ou une fois que les ventes réalisées auront couvert les P&A.
Les charges de marketing étant limitées grâce à un faible nombre de clients, les coûts d'accès sont donc relativement faibles.
Les charges de structure seront, elles, limitées grâce à une gestion opérationnelle partagée avec SYNERGY CINEMA.
Le statut respecté de l'équipe opérationnelle, son expertise dans cette industrie et sa réputation auprès des principaux acteurs du secteur permettent une entrée simplifiée, rapide et efficace sur ce marché.
Les risques de non paiement clients sont peu nombreux, ceux-ci étant des acteurs connus et solvables (TF1, Canal +, etc.).
Ayant affaire à des groupes, le seul risque réside dans les délais de règlement.

5. LA STRATEGIE COMMERCIALE DE SYNERGY CINEMA PREMIUM

L'offre SYNERGY CINEMA PREMIUM se situe dans une relation client communément appelée *BtoB* avec une concentration sur les distributeurs de films en salles (UGC, Europacorp, SND, ARP, etc.), les éditeurs vidéo (TF1 Vidéo, Studio Canal, Warner, Universal vidéo, etc.) et sur les chaines de télévision (Canal Plus, Ciné Cinémas, Orange Cinéma Séries, les chaines de la TNT comme TMC, NRJ12, Direct 8, W9, NT1, DirectStar, etc.).
Par ailleurs, les clients équivalents en Belgique et en Suisse constituent également des cibles : RTL-TVI, Belga, Monopole Pathé etc.
En France, le secteur des acquisitions se caractérise par une concurrence marquée. Les acteurs (SND, Metropolitan, Mars Films, etc.) se livrent une guerre féroce sur les «très gros» films, avec des budgets de production importants. Le résultat est, sur ce créneau, un prix d'achat tiré fortement vers le haut, chiffré à plusieurs millions de dollars.
Le positionnement de SYNERGY CINEMA PREMIUM se situe en-deçà dans une fourchette d'acquisitions allant de 0,4 à 1 M$.

La stratégie pour les 12 premiers mois

- Implantation des locaux sur une structure existante, partage des charges à 50/50
- Achats de 3 à 4 films inédits (avec des coûts d'acquisition respectivement de 1M$, 750k$, 500k$, 300k$ environ)
- Engagement des frais techniques de doublage, de sous-titrage, de duplication, de vérification, de livraison
- Sortie en salles dans l'année de 2 films minimum, les 2 autres lors de l'exercice suivant
- Paiement des acquisitions de 20 % à la signature, 80 % à la livraison des films (3 à 12 mois après la signature)
- Marge salles de cinéma généralement constatée dans les 6 mois de la date de sortie
- Paiement des clients vidéo de 20 % à la signature, 40 % à la livraison, 40 % à la première sortie commerciale vidéo (4 à 6 mois après la livraison technique)
- Paiement des clients TV de 100 %, 30 jours après les premières ventes TV
- Marge brute prévisionnelle (hors frais) de 50 % du montant d'acquisition par film
- Relais de trésorerie par escompte bancaire en fin d'année 2013





Prévisionnel de l'activité sur 5 ans

Prévisionnel de l'activité en K€	2013	2014	2015	2016	2017
Investissements acquisitions	2 000	2 700	3 100	3 400	3 600
Chiffre d'affaires	1 230	3 520	4 730	5 240	5 680

Business plan **prévisionnel sur 5 ans**

Business plan en K€	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	1 230	3 520	4 730	5 240	5 680
Structure	275	325	375	400	400
Amortissements	436	1 036	1 036	1 396	1 496
Résultat d'exploitation	519	2 159	2 159	3 444	3 784

Le premier exercice de la société se clôture le 31 décembre 2013.
Les premiers dividendes pourront être versés aux actionnaires à compter de juin 2014.

6. ACTIVITE DE LA SOCIETE SYNERGY CINEMA PREMIUM

La société d'exploitation SYNERGY CINEMA PREMIUM s'est rapprochée de la société AXONE INVEST en vue d'étudier les conditions juridiques, fiscales et financières pour concevoir une solution d'accompagnement financier permettant à des investisseurs privés de participer à :
- la recherche, à la négociation et à l'acquisition des droits d'exploitation et de distribution de films pour l'Europe francophone (France, Belgique, Suisse) auprès des producteurs et vendeurs étrangers. Ces droits s'entendent toutes techniques confondues (salles de cinéma, télévision, vidéo, internet, etc.), pour une durée variable d'environ 15 ans ;
- la vente des différents droits audiovisuels ainsi acquis, essentiellement aux distributeurs en salles, éditeurs vidéo, diffuseurs internet et télévisuels français (UGC, TF1 vidéo, Canal +, Studio Canal, Gaumont, ARP, EuropaCorp, etc.) ;
- la promotion et l'adaptation technique aux standards de diffusion (festivals, doublage et sous-titrage).

L'objectif est de développer une rentabilité d'exploitation maximum et de constituer un catalogue de droits audiovisuels de films ayant un potentiel de sortie salle significatif.
La société SYNERGY CINEMA PREMIUM permet à des investisseurs privés d'apporter une partie du budget nécessaire au développement de son activité en échange d'une partie des droits sur les recettes et de bénéficier des avantages de la loi Tepa/Dutreil, à savoir des réductions d'impôt sur le revenu et sur la fortune prévues en faveur des souscriptions au capital des PME.



7. MANAGEMENT

L'équipe de SYNERGY CINEMA PREMIUM est constituée autour d'une structure ultra-légère de 3 à 5 personnes avec une part importante de sous-traitance sur le *back office* (contrats avec les salles, facturation, vérification des bordereaux mandataire, remontée de recettes).

La direction opérationnelle de SYNERGY GESTION est assurée par un binôme expérimenté, qui justifie d'une connaissance approfondie, à la fois du marché des films étrangers et des acteurs du marché français.

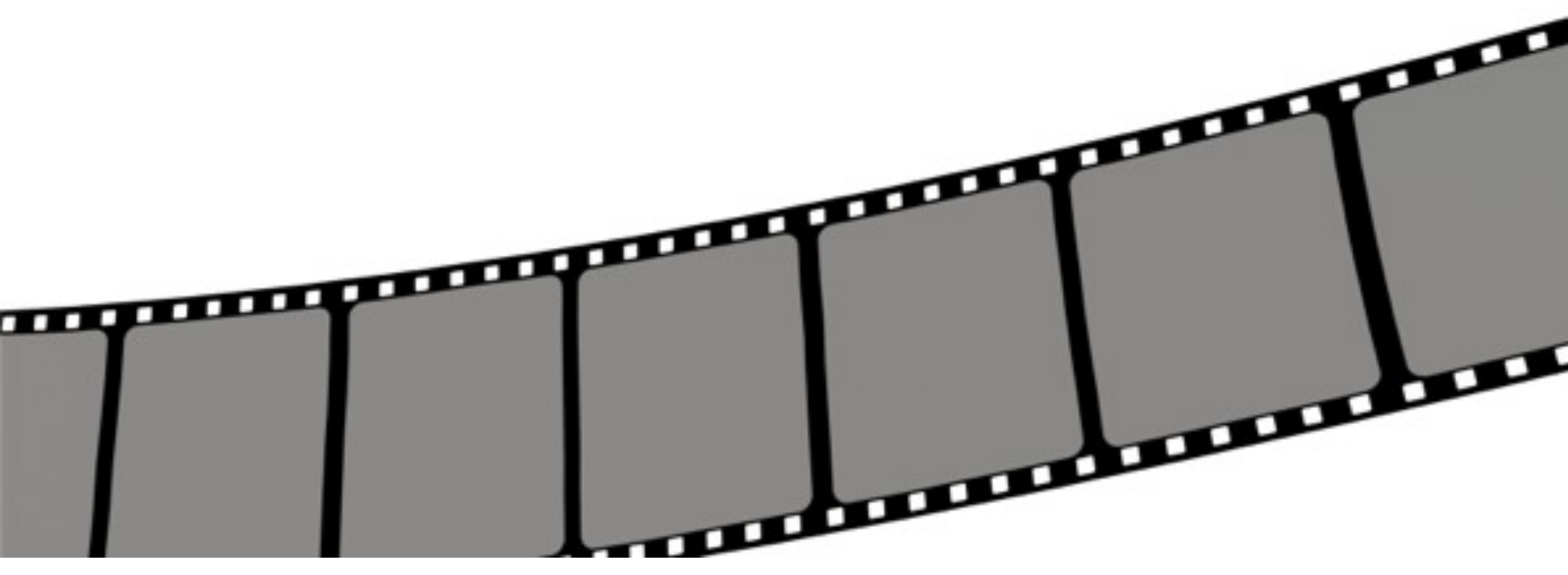
YVES CHEVALIER travaille dans l'industrie du cinéma depuis plus de 20 ans. Il a commencé chez MK2 puis chez UGC et TF1 à des postes ayant trait à la direction des ventes internationales et des acquisitions. En 1997, il fonde sa propre société de distribution, *Sagittaire*, qu'il dirige jusqu'en 2004. Il devient alors consultant pour le développement international, les coproductions en langue anglaise et les acquisitions pour la France, auprès des *majors* du secteur : Wild Bunch, Gaumont, TF1 International, Mars, ARP... Ses relations privilégiées avec les producteurs et les réalisateurs les plus en vue en font une figure connue et respectée de l'industrie, et ce, des deux côtés de l'Atlantique. Ses compétences incluent une connaissance encyclopédique du cinéma associée à une rare acuité de lecture qui lui ont permis de découvrir un nombre important de nouveaux talents (Tim Tykwer, Darren Aronofsky, Christopher Nolan notamment) ainsi que des films à succès parmi lesquels *Blair Witch Project , Austin Powers, Requiem for a Dream, Buena Vista Social Club*.

LOIC TROCME a, lui, démarré et grandi au sein du groupe Gaumont pendant 12 ans, où il a conduit la stratégie de développement international. Il débute comme stagiaire et réorganise le département Royalties avant de devenir contrôleur sur film et de prendre ensuite les rênes financières de la filiale Multimédia où il supervise les équipes vente, marketing, finance, technique et juridique.
Après avoir produit et licencié avec succès les jeux vidéo au sein de cette structure, il rejoint l'équipe de vente films pour finalement prendre la direction de l'intégralité du département International où il supervise les ventes, acquisitions, développements et productions.
Loïc Trocmé fut un des 9 membres permanents du comité directeur, un membre élu et respecté du comité exécutif d'Unifrance, organisme professionnel pour la promotion du cinéma français à l'étranger. Ses compétences mises en oeuvre au sein de structures organisées couvrent l'expertise juridique et financière ainsi qu'un management expérimenté.

LES ASSOCIES DE SYNERGY GESTION



Yves Chevalier
A dr. Loïc Trocmé





8. PROJETS TYPES ENVISAGES PAR SYNERGY CINEMA PREMIUM

Acquisitions à moins de 1M$

SCARY MOVIE 5 de Malcolm D.Lee et David Zucker, Etats-Unis, Comédie, Sortie prévue en 2013
Acteurs principaux : Ashley Tisdale, Erica Ash, Simon Rex
Jody et Dan, un jeune couple, emménagent avec leur bébé dans une maison où semblent se manifester d'étranges phénomènes. Ils vont faire appel à un médium... et au ballet pour faire la lumière sur cette malédiction.
Les précédents opus ont fait entre 871 000 et 3 700 000 entrées.

DRIVE de Nicolas Winding Refn, Etats-Unis, Thriller, 2011
Acteurs principaux : Ryan Gosling, Carey Mulligan, Bryan Cranston
Drive traite de la double vie d'un homme, cascadeur le jour et chauffeur pour criminels la nuit.
Projeté pour la première fois lors du 64e Festival de Cannes, **Drive** a reçu le Prix de la mise en scène et a bénéficié de nombreuses nominations : Satellite Awards 2011, Critic's Choice Movie Awards 2012, BAFTA Awards 2012, César 2012, Oscar 2012.

THE THIRD PERSON de Paul Haggis, Etats-Unis, Drame, 2014
Trois histoires d'amour dans trois villes... Un film à gros budget (28M$) par le réalisateur Paul Haggis (Collision, Dans la Vallée D'Elah, Les 3 prochains jours) avec un casting de choc : Liam Neeson (Taken), Olivia Wilde (Cowboys et Envahisseurs), James Franco (La Planète des Singes), Adrien Brody (Le Pianiste), Casey Affleck (Gone Baby Gone), Mila Kunis (Black Swan), Kim Basinger, Maria Bello...

Acquisitions à 700k$

SAW de Kevin Greutert, Etats-Unis, Horreur, 2004
Acteurs principaux : Cary Elwes, Tobin Bell, Costas Mandylor
Alors que la bataille fait rage autour de l'héritage terrifiant du Tueur au puzzle, un groupe de survivants s'associe et fait appel à un autre rescapé, Bobby Dagen, une sorte de gourou. En croyant trouver de l'aide, ils vont vivre le pire. Bobby cache d'effroyables secrets. Une vague de terreur sans précédent va surgir…

THE DISAPEARANCE OF ELEANOR RIGBY de Ned Benson, Etats-Unis, Drame, 2013
Acteurs principaux : James McAvoy, Jessica Chastain, William Hurt, Isabelle Huppert
Actuellement en production, ce drame met en scène les déboires d'un couple new-yorkais, un restaurateur et sa compagne qui décide de reprendre ses études. Récit raconté à partir du point de vue de l'homme.

Acquisitions de 300 à 500k$

PARANORMAL ACTIVITY 4 de Henry Joost et Ariel Shulman, Etats-Unis, Epouvante, 2012
Acteurs principaux : Katie Featherston, Kathryn Newton et Matt Shively
Quatrième volet de la saga **Paranormal Activity** qui met en scène Katie et Micah, témoins de phénomènes surnaturels dans leur maison.

MARGIN CALL de Jeffrey C. Chandor, Etats-Unis, Thriller, 2012
Acteurs principaux : Kevin Spacey, Paul Bettany, Jeremy Irons, Demi Moore, Simon Baker
Pour survivre à Wall Street, sois le premier, le meilleur ou triche. La dernière nuit d'une équipe de traders, avant le crash. Pour sauver leur peau, un seul moyen : ruiner les autres…

DON JON'S ADDICTION de Joseph Gordon-Levitt, Etats-Unis, Comédie, Sortie prévue en décembre 2013
Acteurs principaux : Joseph Gordon-Levitt, Scarlett Johansson, Julianne Moore
Un Don-Juan des temps modernes accro au porno qui cherche à devenir moins égoïste.
Don Jon's Addiction a été présenté dans la section Panorama lors du 63e Festival de Berlin.



9. AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA PME SYNERGY CINEMA PREMIUM

La société SYNERGY CINEMA PREMIUM est une société par actions simplifiée au capital de 469 100 €.
Son siège social est situé au 20, rue Jacques Daguerre 92500 Rueil-Malmaison. Son président est la société SYNERGY GESTION.
Le Conseil de surveillance comprend comme seul membre la société QB PARTNERS.

L' Assemblée générale de la société SYNERGY CINEMA PREMIUM a décidé le principe d'une augmentation de son capital, le portant ainsi à 2 500 000 €, en une ou plusieurs fois, par la création et l'émission de 24 998 actions émises au pair de 100 € chacune. Ces actions seront libérées, en numéraire, intégralement lors de leur souscription.

Ces actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital. A compter de cette date, elles seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des associés.

Le délai de souscription a été fixé jusqu'au 25 juillet 12h00, toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite.
Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés à la banque CREDIT DU NORD au Vésinet qui établira le certificat du dépositaire prévu par l'article L. 225-146 du Code de commerce.

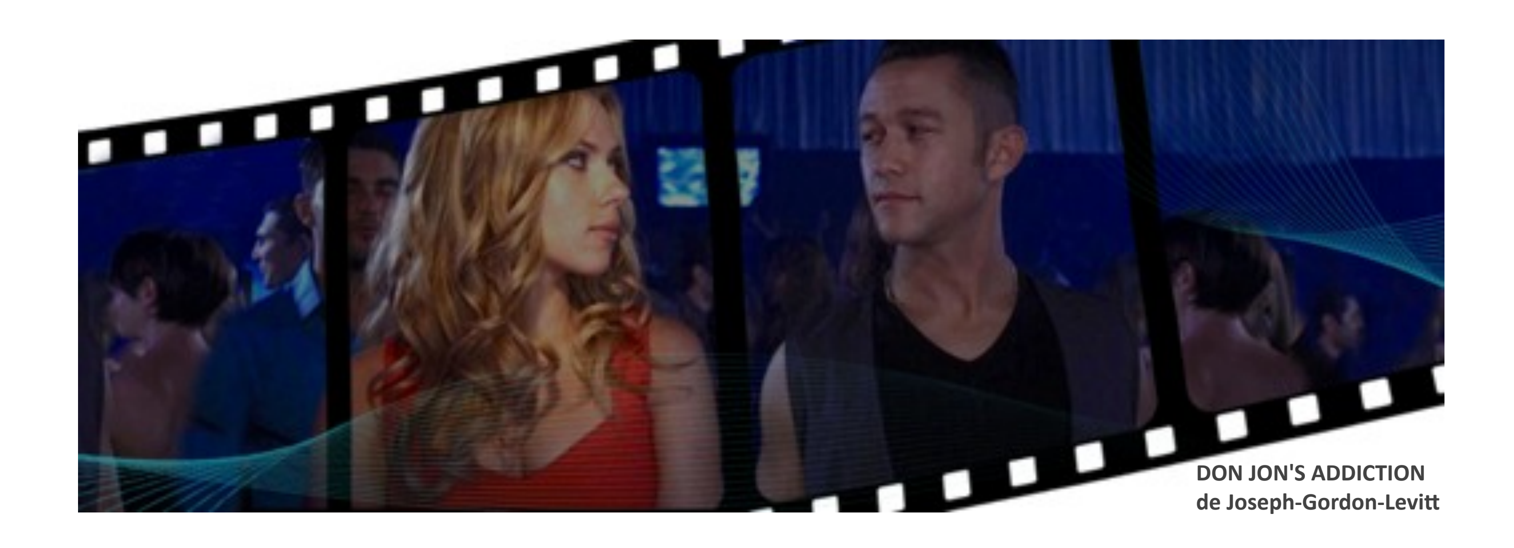
10. OBJECTIF DE GESTION SYNERGY CINEMA PREMIUM

L'objectif de gestion de SYNERGY CINEMA PREMIUM est de constituer une structure permettant de valoriser la société à un minimum de 140 % à 6 ans de la valeur de ses fonds propres à la souscription.

La stratégie vise donc à augmenter rapidement le volume des acquisitions, pas nécessairement en nombre mais en taille/potentiel salles, et donc en termes de chiffre d'affaires, avec pour objectif l'achat conclus de 4 films inédits minimum par an sur les marchés principaux (l'European Film Market (EFM) à Berlin en février, le Marché du Film (MIF) à Cannes en mai, le Toronto International Film Festival (TIFF) à Toronto en septembre et l'American Film Market (AFM) en novembre à Los Angeles) pour un montant global de près de 2M$ dès la première année.
Le retour sur investissement de chaque achat est généralement estimé 12 mois après sa sortie dans les salles.

Les données relatives au catalogue de films (longs métrages, producteurs, prévisionnels de ventes, etc.) et aux propriétés intellectuelles (origine, notoriété et succès pré-existants, potentiel commercial, etc.) seront transmises à AXONE INVEST et disponibles pour consultation des actionnaires de la société qui le souhaiteraient.
Ces derniers documents étant strictement confidentiels, ils ne pourront faire l'objet de copie et/ou diffusion de toute sorte.

Un rapport semestriel sera transmis à AXONE INVEST sur l'activité de SYNERGY CINEMA PREMIUM, le respect des objectifs ainsi que les perspectives.



DON JON'S ADDICTION
de Joseph-Gordon-Levitt



11. NATURE DES RISQUES LIES A CE TYPE D'OPERATION

Le principal risque réside non pas dans le risque de production (risque de livraison, risque de dépassement) puisque le minimum garanti versé par SYNERGY CINEMA PREMIUM, qui est forfaitaire et définitif, est payé en quasi-totalité à la livraison effective du programme et que chaque producteur assure le risque de production auprès d'assureurs spécialisés, mais dans le caractère aléatoire du succès commercial des programmes achetés.
Ce risque, réel et inhérent à chaque programme acheté, est limité par la diversité des sujets d'investissement (genres, cibles, etc.) et la répartition des investissements de SYNERGY CINEMA PREMIUM sur un catalogue de programmes et de propriétés intellectuelles : de ce fait SYNERGY CINEMA PREMIUM diversifie et lisse le risque.
Même si un programme ou une propriété ne remplit pas les objectifs fixés, il connaitra normalement une certaine exploitation sur les supports télévisuels et vidéo/VOD, tiré par la croissance du marché des programmes et l'effet d'entrainement du catalogue (vente en blocs/ par *package*, *output deals*/accords cadres).
SYNERGY CINEMA PREMIUM sera soumise aux risques classiques des activités de négoce et de distribution de droits sur le marché international.

12. VENTE DES ACTIONS AU TERME DE 5 ANS DE DETENTION

Les associés de la société SYNERGY CINEMA PREMIUM, partenaires financiers de la société, n'ont pas vocation à rester au capital pendant la durée d'exploitation des films, comprise généralement entre 10 et 15 ans.
Ainsi, dans le cadre d'un rapport gagnant/gagnant avec les investisseurs qui auront permis par leurs apports financiers d'assurer le développement de la société, SYNERGY GESTION, en accord avec la direction opérationnelle, est intéressée à racheter les actions aux investisseurs à un terme défini.
Les investisseurs s'engageront, à la souscription, à céder à SYNERGY GESTION entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2019 la totalité des actions qu'ils détiennent à cette date pour un prix de 140 % de la valeur de souscription des actions incluant les dividendes qui seront versés jusqu'au 31 décembre 2018 sans que le prix puisse être inférieur à leur valeur nominale de 100 €.
Cet engagement sera régularisé dans le cadre d'une promesse unilatérale de vente qui sera consentie au bénéfice de la société SYNERGY GESTION selon les termes du projet annexé à la présente documentation.

13. MISE EN PLACE DES SOUSCRIPTIONS

La société SYNERGY CINEMA PREMIUM a mandaté les professionnels du patrimoine pour lui présenter des investisseurs intéressés de souscrire à l'augmentation de son capital.

L'investisseur fait parvenir à la société SYNERGY CINEMA PREMIUM via son conseil, les documents de souscription complétés et signés accompagnés du chèque de souscription à l'ordre de la SAS SYNERGY CINEMA PREMIUM et des pièces justificatives de son identité et de son lieu de résidence fiscale.

14. INGENIERIE ET BACK OFFICE ACTIONNAIRES

La société AXONE INVEST a été mandatée par la société SYNERGY CINEMA PREMIUM pour réaliser les prestations suivantes :

Assistance dans le cadre de l'augmentation de capital
- Etude de la clientèle et de son évolution ;
- Examen et positionnement sur le marché et par rapport à la concurrence ;
- Conseil et assistance dans l'élaboration de campagnes ou supports de communication ;
- Conseil en marketing ;
- Mise en place et suivi des partenariats (conseils en patrimoine) en termes quantitatifs et qualitatifs ;
- Présentation commerciale du produit aux investisseurs ;
- Représentation de la société auprès de tous partenaires (distributeurs, banques etc.).

Assistance juridique
- Suivi de la réglementation économique, juridique et fiscale ;
- Relation avec les différents conseils ou partenaires ;
- Préparation des dossiers pour les partenaires.

Assistance administrative
- Suivi et back office actionnaires ;
- Informations aux actionnaires.

Aspects opérationnels
- Suivi des relations avec les différents partenaires de la société.



15. REDUCTIONS IRPP ET/OU ISF

La société SYNERGY CINEMA PREMIUM remplit les conditions prévues au II bis de l'article 199 terdecies O-A du Code général des impôts, elle est donc éligible à la réduction d'impôts pour souscription au capital de PME.
Cette réduction de l'impôt sur le revenu est de 18 % du montant des souscriptions effectuées dans la limite annuelle globale de 100 000 € pour un couple marié et de 50 000 € pour un célibataire, divorcé ou veuf, soit une réduction de l'impôt sur le revenu 2013 pouvant aller jusqu'à 18 000 € pour un couple marié et 9 000 € pour un célibataire, divorcé ou veuf.
La société SYNERGY CINEMA PREMIUM remplit également les conditions prévues par la loi TEPA du 21 août 2007 modifiée (article 885-O V bis du CGI) qui permet aux investisseurs de réduire leur ISF 2014 à hauteur de 50 % des sommes versées au titre de leur souscription dans la limite annuelle globale 90 000 €, soit une réduction de l'ISF pouvant aller jusqu'à 45 000 €.
La souscription peut être répartie sur les déclarations au titre de l'impôt sur le revenu 2013 et/ou de l'impôt sur la fortune 2014 en faisant le plein d'avantages fiscaux. Par ailleurs, quelle que soit l'option retenue, les titres souscrits seront exonérés d'ISF pendant toute la durée de détention. Pour bénéficier des avantages fiscaux sur le revenu et/ou sur la fortune, le souscripteur doit conserver les actions souscrites au moins jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Prévisionnel actionnaire (Option IRPP 2013)

Exemple de prévisionnel financier pour une souscription de 50 000 € en vue de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu 2013 à hauteur de 18 % du montant de sa souscription.

Option IRPP	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Souscription actions	-50 000 €						
Réduction IRPP	9 000 €						
Vente actions							70 000 €
Flux annuels	-41 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €

Les dividendes qui seront versés aux actionnaires avant le 31/12/2018 viendront en diminution de la valeur de vente des actions à terme, sans pour autant que le prix de vente ne puisse être inférieur à la valeur nominale des actions de 100€, et augmenteront sensiblement le taux de rentabilité de leur investissement par un retour sur investissement plus rapide.

Taux interne de rentabilité prévisionnelle pour l'actionnaire : 9,32 % bruts

Prévisionnel actionnaire (Option ISF 2014)

Exemple de prévisionnel financier pour une souscription de 50 000 € en vue de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune 2014 à hauteur de 50 % du montant de sa souscription.

Souscription ISF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Souscription actions	-50 000 €						
Réduction ISF	25 000 €						
Vente actions							70 000 €
Flux annuels	-25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €

Les dividendes qui seront versés aux actionnaires avant le 31/12/2018 viendront en diminution de la valeur de vente des actions à terme, sans pour autant que le prix de vente ne puisse être inférieur à la valeur nominale des actions de 100€, et augmenteront sensiblement le taux de rentabilité de leur investissement par un retour sur investissement plus rapide.

Taux interne de rentabilité prévisionnelle pour l'actionnaire : 18,72 % bruts

** La plus-value réalisée sera taxée au barème progressif de l'IR - Loi de finances pour 2013 -*



16. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION DES ACTIONS SYNERGY CINEMA PREMIUM

Caractéristiques
- Forme juridique : SAS
- Valeur d'émission d'une action : 100 €
- Souscription minimale : 100 actions, soit 10 000 €
- Durée de l'investissement : Jusqu'au 1er semestre 2019 pour les souscriptions effectuées en 2013
- Conseil de la société pour l'ingénierie financière et le *back office* : AXONE INVEST
- Présentation investisseurs : Conseils en Investissements Financiers / Conseils en Gestion de Patrimoine

L'augmentation de capital sera close dès lors que la totalité des actions émises sera souscrite.

Frais à la charge de la société SYNERGY CINEMA PREMIUM
- Droits d'entrée et de sortie investisseurs : néant
- Frais juridiques : 30 000 €
- Frais de mise en place et ingénierie : 5 % HT
- Frais de placement : 6 % HT
- Frais de suivi et *back office* : 2,5 % HT / an

17. ANNEXES DISPONIBLES SUR SIMPLE DEMANDE EN VERSION ELECTRONIQUE

- Statuts de la société
- Kbis
- Promesse unilatérale de vente des actions à SYNERGY GESTION
- Bulletin de réservation/souscription

18. RAPPEL DES POINTS FORTS

Une équipe soudée, expérimentée, avec une connaissance approfondie du marché des films étrangers ainsi que des clients potentiels.

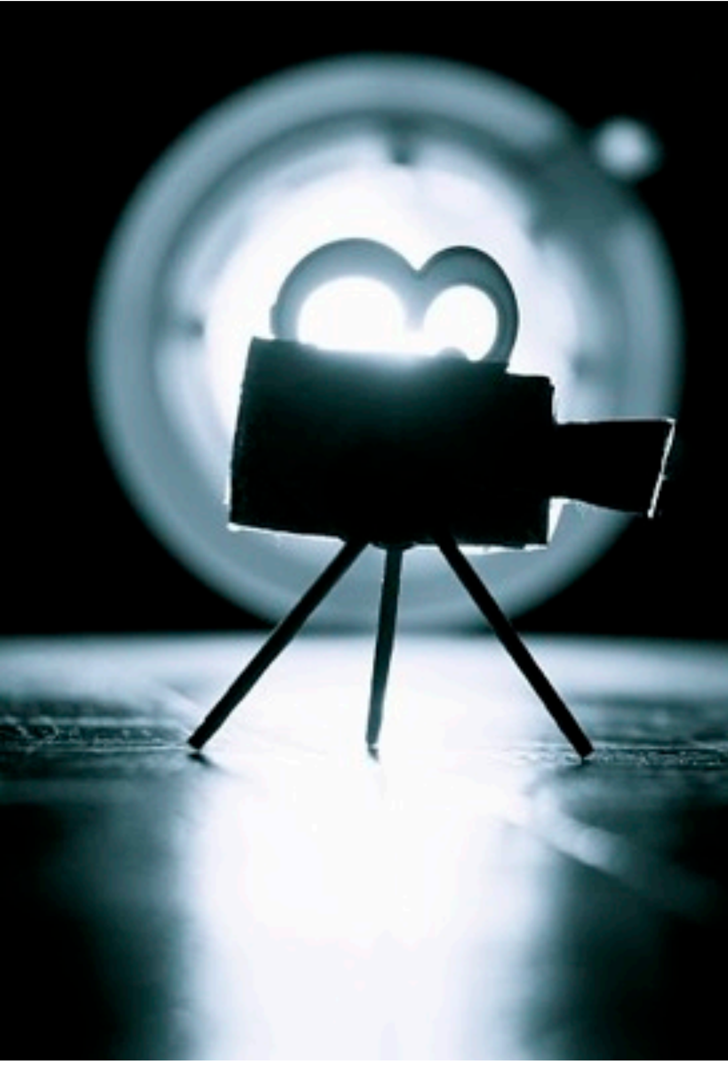
Un modèle économique éprouvé, fondé sur des licences aux éditeurs vidéo et chaînes de télévision.

Des réseaux internationaux d'approvisionnement de premier ordre.

Des achats de films déjà identifiés.

Un démarrage d'activité rapide.

Un objectif de gestion réaliste et performant avec un engagement fort de la direction opérationnelle et la qualité des diverses personnalités impliquées, conforté par l'engouement du public pour la distribution.



AVERTISSEMENT INVESTISSEURS

L'information contenue dans ce document ne constitue pas la fourniture de conseil en investissement ou le service connexe de recherche en investissements et d'analyse financière au sens des articles L 321-1 et L 321-2 du Code monétaire et financier. Ni cette information, ni ce document ne constituent en aucune façon un conseil personnalisé ou une sollicitation pour acheter, vendre ou conserver des produits financiers.

Malgré toutes les dispositions prévues pour encadrer les investissements (présentation du prévisionnel d'activité de la société sur des supports durables et préservation des droits des actionnaires en leur permettant de réaliser un investissement dans le cadre d'un rapport gagnant/gagnant avec la direction opérationnelle), la société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les risques inhérents à ce type d'investissements sont notamment un risque de perte en capital pouvant aller jusqu'à sa totalité et un risque de liquidité qui ne lui permettra pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

Un document intitulé *Pourquoi investir ? Secteur cinéma et audiovisuel* a été réalisé par AXONE INVEST pour présenter les caractéristiques de cette industrie et le modèle économique développé pour permettre à des investisseurs de participer financièrement à la production d'oeuvres audiovisuelles, à leur exploitation et/ou à leur distribution.
Ce document est disponible sur www.axone-invest.com.

La société SYNERGY CINEMA PREMIUM est éligible à la réduction IRPP et ISF. Il est recommandé aux investisseurs de s'informer soigneusement avant toute décision d'investissement, auprès de toute personne qu'ils jugeront utile, notamment sur le plan financier, patrimonial, juridique et fiscal.



20, rue Jacques Daguerre
92500 RUEIL-MALMAISON
Tél. : 01 41 29 04 35
www.axone-invest.com
info@axone-invest.com